

compris les modifications subséquentes (annexions, etc). Sont inclus les employés qui travaillent dans les limites des zones métropolitaines, ceux qui résident dans ces zones mais travaillent en dehors sont exclus.

4.—Employés fédéraux dans les zones métropolitaines, suivant le sexe (30 septembre 1964) et leur rémunération (septembre 1964)

Région	Personnes employées au 30 septembre 1964					Rémunération régulière, septembre 1964	
	Hommes	Femmes	Non réparties	Total	Pourcentage du total général	Total	Pourcentage du total général
Zones métropolitaines.....	96,627	38,912	73	135,612	66.8	54,066	68.5
Ottawa (Ont.)-Hull (P.Q.).....	31,019	17,169	2	48,190	23.7	21,528	27.3
Montréal (P.Q.).....	14,844	4,368	—	19,212	9.5	7,051	8.9
Toronto (Ont.).....	11,596	4,583	—	16,179	8.0	5,840	7.4
Halifax (N.-E.).....	7,468	1,650	52	9,170	4.5	3,305	4.2
Vancouver (C.-B.).....	6,393	2,219	1	8,613	4.2	3,411	4.3
Winnipeg (Man.).....	4,563	1,751	—	6,314	3.1	2,424	3.1
Victoria (C.-B.).....	4,119	1,098	2	5,219	2.6	2,052	2.6
Edmonton (Alb.).....	3,591	1,553	—	5,144	2.5	1,937	2.5
Québec (P.Q.).....	2,656	896	1	3,553	1.7	1,294	1.6
London (Ont.).....	2,556	1,268	—	3,824	1.9	1,339	1.7
Calgary (Alb.).....	2,207	740	2	2,949	1.5	1,113	1.4
St-Jean (T.-N.).....	1,633	302	13	1,948	1.0	724	0.9
Saint-Jean (N.-B.).....	1,136	484	—	1,620	0.8	600	0.8
Hamilton (Ont.).....	1,134	388	—	1,522	0.7	596	0.7
Windsor (Ont.).....	998	200	—	1,198	0.6	472	0.6
Kitchener—Waterloo (Ont.).....	497	138	—	635	0.3	251	0.3
Sudbury (Ont.).....	217	105	—	322	0.2	129	0.2
Régions non métropolitaines.....	53,493	11,332	2,622	67,447	33.2	24,788	31.5
Au Canada.....	51,789	9,948	2,622	64,359	31.7	23,621	30.0
En dehors du Canada.....	1,704	1,384	—	3,088	1.5	1,167	1.5
Total général.....	150,120	50,244	2,695	203,059	100.0	78,854	100.0
	%	%	%	%		%	
Proportions							
Zones métropolitaines.....	64.4	77.4	2.7	66.8	...	68.5	...
Régions non métropolitaines.....	35.6	22.6	97.3	33.2	...	31.5	...
Au Canada.....	34.5	19.8	97.3	31.7	...	30.0	...
En dehors du Canada.....	1.1	2.8	—	1.5	...	1.5	...
Total général.....	100.0	100.0	100.0	100.0	...	100.0	...

Le tableau 5 présente la statistique des services et corporations ministériels, par fonction. La classification fonctionnelle permet d'étudier l'action de l'État indépendamment de l'évolution des cadres administratifs et, par suite, 1° de construire une statistique de l'emploi au gouvernement fédéral qui soit uniforme, sauf légères exceptions, durant un laps de temps assez long, 2° d'établir des comparaisons valables entre les frais de rémunération et de l'État fédéral et des autres échelons de gouvernement, et 3° de déterminer le rapport entre la rémunération et les dépenses globales intéressant chaque fonction.

Le tableau 6 présente une analyse administrative des services et organismes et il en indique les données d'après leur organisation le 31 mars 1964. A cause des changements périodiques des cadres administratifs de l'État, la comparaison chronologique doit se fonder sur le classement par fonction présenté au tableau 5. Bien que la plupart des effectifs d'employés à traitement fluctuent peu au cours de l'année, la Division de l'impôt du ministère du Revenu national augmente beaucoup son effectif en mars et avril à cause de l'afflux des déclarations d'impôt sur le revenu durant cette période, le service législatif engage des surnuméraires à chaque session et plusieurs ministères emploient un nombre considérable d'étudiants durant les mois d'été. Le nombre des employés aux taux courants et de ceux des autres catégories d'emploi atteint son maximum en été et baisse à un niveau inférieur en hiver.